

Séance du 19 octobre 2011

PROCES VERBAL DU 19 OCTOBRE 2011.

Convocation : 12.10.2011

Affichage : 12.10.2011

Présents :

Monsieur Bernard BOURGET - Maire

Mesdames Murielle BELLANGER - Josette HEYBLOM - Danielle MONAVON - Nathalie POYER

Messieurs Robert BLIARD - Pascal CHOQUET - Jean-Paul LANDREVIE - Claude LESENECAL - Henri NATAF - Paulo RODRIGUES.

Absents excusés :

Monsieur Eric HABAY ayant donné procuration à Monsieur Paulo RODRIGUES.

Monsieur Bruno JAVARY ayant donné procuration à Madame Danielle MONAVON.

Monsieur Pascal GALICHET ayant donné procuration à Monsieur Paulo RODRIGUES.

Monsieur Denis LECOINTE.

Monsieur Paulo RODRIGUES est désigné secrétaire de séance.

Monsieur Jean-Paul LANDREVIE établit par substitution le compte rendu.

Monsieur le Maire ouvre la séance à 20 heures 45 en remerciant les participants de leur présence et constatant que le quorum est atteint déclare que le Conseil peut valablement délibérer.

Le procès-verbal de la séance du 28 septembre 2011 est approuvé à l'unanimité des conseillers présents à cette réunion.

Ordre du jour :

1. Fiscalité de l'urbanisme.

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal que la loi vient de supprimer la taxe locale d'équipement payée lors de la construction des habitations mais que celle-ci a été remplacée par la taxe d'aménagement et qu'il y a lieu de fixer le taux de cette dernière entre 1 et 5%. Il constate que le taux de la taxe locale d'équipement était fixé à 5% et il propose que le taux de la taxe d'aménagement qui la remplace soit fixé aussi à 5%.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal accepte à l'unanimité de fixer le taux de la taxe d'aménagement à 5%.

2. Station d'épuration : acquisitions de terrains et prestations diverses.

Monsieur le Maire indique qu'il faut prévoir au budget l'engagement d'une somme de 125 000,00 € pour faire face aux frais nécessaires pour l'achat du terrain cadastré G 138 d'une contenance de 13 998 m² plus les frais d'études qui concernent la future station d'épuration. D'autre part, il fait savoir que, pour cette station, l'Agence de l'Eau peut subventionner l'achat des terrains à hauteur de 35%. Aussi, il demande au Conseil Municipal de pouvoir solliciter les subventions nécessaires auprès de l'Agence de l'Eau mais aussi du Conseil Général et du Conseil Régional. Enfin, il demande au Conseil Municipal la possibilité d'acheter les parcelles cadastrées G 274 et G 269 qui faciliteraient la pose des conduites vers la station d'épuration.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité le Conseil Municipal autorise Monsieur le Maire :

- a) à engager la somme de 125 000,00 € au budget assainissement 2011-2012,2013,
- b) de faire les demandes de subventions auprès de l'Agence de l'Eau, du Conseil Général et du Conseil Régional,
- c) d'acheter les parcelles cadastrées G 274 et G 269 pour une contenance totale de 860 m² et ce pour permettre le passage des canalisations.

3. Création de la Commission de Délégation de Service Public.

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal qu'il apparaît nécessaire de créer en son sein une nouvelle commission ayant délégation pour le Service Public.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment les articles L 2121-29 et L 1411-1 à L 1411-18 relatifs aux délégations de service public,

Vu la loi N° 2011-1168 du 11 décembre 2011 portant mesures urgentes de réforme à caractère économique et financier, notamment l'article 3-II,

Considérant l'obligation pour les collectivités publiques de mettre en place, conformément aux articles L 1411-1 al 3 et L 1411-5 du Code Général des Collectivités Territoriales, la Commission de Délégation du Service Public.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide :

- De la création de la Commission de Délégation de Service Public, présidée par Monsieur le Maire ou son représentant,
- Déclare élus à l'unanimité trois membres titulaires et les trois suppléants dont les noms suivent,
 - **Titulaires :**
Madame Danielle Monavon,
Monsieur Robert Bliard,
Monsieur Jean-Paul Landrevie.

- **Suppléants :**

Madame Nathalie Poyer,
Monsieur Pascal Choquet,
Monsieur Claude Lesénécal.

- **Membres à voie consultative :**

Monsieur le Trésorier Principal,
Monsieur le Directeur de la Direction Départementale de la Concurrence, de la
Consommation et de la Répression des Fraudes.

Cette décision et ces nominations sont adoptées à l'unanimité.

4. Surveillance cantine.

Monsieur le Maire souligne qu'il convient d'engager une personne supplémentaire pour assurer convenablement la surveillance de la cantine. Un professeur des écoles actuellement en poste à Guernes accepte cette charge. Une indemnité horaire relative à l'heure de surveillance dont le taux horaire est fixé par décret 82-979 du 19 novembre 1982 sera versée à cette enseignante suivant le nombre d'heures effectuées dans le mois. Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal la possibilité de verser cette indemnité à partir du jeudi 3 novembre 2011.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité le Conseil Municipal autorise Monsieur le Maire à créer le poste de surveillance à la cantine à compter du 3 novembre 2011 et de verser cette indemnité selon le taux en vigueur.

5. Formation des agents territoriaux par le Centre National de la Fonction Publique Territoriale.

Monsieur le Maire indique que le gouvernement a décidé de diminuer de 10% les crédits du CNFPT qui prend en charge la formation des agents territoriaux tant administratifs que techniques.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, demande que soit rétabli le taux plafond de 1 % de la cotisation versée au Centre National de la Fonction Publique Territoriale par les employeurs territoriaux pour la formation professionnelle de leurs agents.

6. Questions diverses.

Monsieur le Maire a le plaisir d'informer le Conseil Municipal qu'il a pu enfin signer chez le notaire l'acquisition de la parcelle G 138 d'une contenance de 13 998 m² prévue pour l'implantation de la future station d'épuration.

D'autre part, il a appris chez le notaire qu'il restait libre à la vente quelques terrains de petites contenance provenant de la succession Forges et il souhaite que la commune puisse les acquérir.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'exception de Paulo Rodrigues qui s'abstient autorise Monsieur le Maire à entreprendre les démarches nécessaires en vue de l'acquisition de ces parcelles.

Monsieur le Maire fait également savoir que la SAFER l'informe qu'un terrain de 145 m² cadastré AB 201 rue des Godes Cirons est mis en vente pour une valeur de 500 €.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal autorise, à l'exception de Monsieur Paulo Rodrigues qui s'y oppose et de Madame Murielle Bellanger qui s'abstient, Monsieur le Maire à préempter cette parcelle en vue d'y réaliser un terrain paysagé.

En ce qui concerne l'aménagement intérieur du presbytère, l'organisme « les Toits de l'Espoir » ne donnant pas suite au projet communal, Monsieur le Maire envisage d'avoir recours à l'AUDAS (Agence d'Urbanisme et de Développement de la Seine Aval) en vue de cet aménagement dans le cadre d'un contrat rural.

L'ordre du jour étant épuisé et plus personne ne demandant à prendre la parole, Monsieur le Maire remercie l'ensemble du Conseil Municipal pour sa participation aux débats et lève la séance à 21 heures et 50 minutes.

Signatures des membres présents :

Bernard BOURGET – Maire

Murielle BELLANGER

Robert BLIARD

Pascal CHOQUET

Josette HEYBLOM

Jean-Paul LANDREVIE

Claude LESENECAL

Danielle MONAVON

Henri NATAF

Nathalie POYER

Paulo RODRIGUES